



Beauvais, le 3 mars 2016

Reconnaissance de l'état de Catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel du 1er février 2016 paru au Journal officiel du 02 mars 2016:

La commune d'Ully saint Georges **a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des inondations et coulées de boue du 06 octobre 2015.**

Les personnes concernées disposent d'un délai 10 jours maximum à compter de la date de parution au Journal Officiel du présent arrêté pour effectuer les démarches nécessaires auprès de leurs compagnies d'assurances.